

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE
(CAEDS)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°106 : RELATIF AU PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE
PORTANT REVISION DE LA CONSTITUTION**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par le député **Sié François d'Assise COULIBALY**, rapporteur.

Août 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 27 août de 07 heures 15 minutes à 08 heures 10 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution.

Auparavant, la CAEDS, saisie pour avis, a tenu, le vendredi 23 août 2024, une séance d'appropriation dudit projet de loi, de 15 heures 18 minutes à 17 heures 10 minutes. A cette occasion, le député Sié François d'Assise COULIBALY a été désigné comme rapporteur pour prendre part aux travaux de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le lundi 26 août 2024, sous la présidence du député Lassina GUITI, Président de ladite Commission.

Outre la CAEDS, les autres Commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Youssouf OUEDRAOGO ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Tegwendé Isidore SAWADOGO ;
- la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député Daaga NASSOURI.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la CAEDS.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I-1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Edasso Rodrigue BAYALA, Ministre de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des sceaux. Il était assisté de ses collaborateurs.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification du projet ;
- processus d'élaboration ;
- présentation du projet de loi constitutionnelle.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la CAGIDH.

I-2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté, entre autres, sur :

- la saisine du Conseil constitutionnel prévue par la nouvelle disposition de l'article 147 qui viserait soit à constater l'urgence ou la force majeure soit à constituer une condition pour la révision par la voie parlementaire ;
- la signification profonde de la nouvelle devise « la Patrie ou la Mort, nous Vaincrons » ;
- les dispositions prises par le Gouvernement afin que les plus jeunes puissent véritablement s'approprier la nouvelle devise et mettre en pratique les valeurs qu'elle véhicule ;
- la pertinence de mettre un point d'exclamation à la fin de la devise « La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons ! » et l'option de l'écrire en lettres capitales ;
- la perception du Gouvernement sur la réceptivité de la nouvelle devise par le peuple depuis l'annonce de cette révision constitutionnelle ;

- la nécessité d'adopter une nouvelle Constitution pour éviter les successives modifications à minima ;
- le mécanisme de verrouillage de certaines dispositions de la Constitution pour éviter les modifications qui interviennent tous azimuts selon la politique du moment ;
- la notion d'urgence évoquée à l'article 147 par le Gouvernement et la suggestion de s'en tenir au cas de force majeure qui a une définition juridique ;
- la liste des circonstances qui ne pourraient pas permettre l'organisation d'un référendum ;
- la notion d'« Union d'Etats africains » ;
- la possibilité pour le Parlement de se substituer au peuple en toutes hypothèses de consultations populaires dans les conditions fixées à l'article 147 du projet de loi ;
- les raisons qui justifient le fait que le Burkina Faso ne s'autorise pas à adhérer à des unions d'Etats impliquant des Etats non africains.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) estime que cette révision constitutionnelle traduit les aspirations profondes du peuple burkinabè. Elle permettra de :

- renforcer le sentiment et l'engagement patriotiques des citoyens burkinabè ;
- ouvrir la possibilité d'approbation, par la voie législative, des textes d'adhésion de notre pays à une Confédération, une Fédération ou une Union d'Etats africains ;
- impulser un développement durable et harmonieux de notre pays dans un contexte d'intégration sous régionale et internationale.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la Commission, tout en saluant encore l'initiative de la présente révision constitutionnelle, recommande au Gouvernement de veiller à une large vulgarisation du sens profond de la nouvelle devise en usant de tous les canaux possibles afin de favoriser l'atteinte des objectifs escomptés.

En plus de la devise « La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons » qui se trouve être une partie du refrain de l'hymne national le « Di-Taa-Niyè », la CAEDS encourage le Gouvernement à aller encore plus en avant en instituant officiellement la commémoration de la date du 4 août qui est rappelée jusqu'à trois fois dans le même refrain et qui, sans nul doute, constitue le principal repère pour le peuple combattant du Burkina Faso.

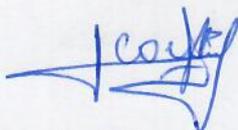
Ouagadougou, le 27 août 2024

Le Président



Daniel ZOUNGRANA

Le Rapporteur



Sié François d'Assise COULIBALY

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	1 ^{er} Secrétaire
3.	SAWADOGO Moussa	FVR	2 ^e Secrétaire
4.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre
5.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
6.	DIALLO Ousmane	PP	Membre
7.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre
8.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre
9.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre
10.	YELKOUNI Herman	PP	Membre
11.	COULIBALY Wiloho	PP	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE	JUSTIFICATIF
1.	TRAORE Boureima	FVR	Membre	Malade
2.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre	Mission
3.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre	Absent

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique
2.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire
3.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire
4.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
5.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison